CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 27 AVRIL 1999

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHICOUTIMI **COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-1999-190

Ouverture de la session et constatation des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 27 avril 1999, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires:

Mme Jacqueline Asselin Rino Beaulieu **Mmes** Sylvie Belzile Lise Blackburn M. Gilles Cardinal **Mmes** Sonia Desgagné Diane Durand Ruth Gagnon Diane Gauthier Michel Girard M. Mmes Denise Hudon Chrystiane Jean М Charles Lavoie Diane Perron Mme Régis Richard MM. Rémy Simard Diane Tremblay

Mmes Elaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mme Christine D. Gagné (secondaire)

Mme Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

MM. Lucien Houde, directeur général

Michel Cloutier, secrétaire général

Après un court moment de réflexion.

CC-1999-191 Ordre du jour

Il est proposé par M. Gilles Cardinal et résolu :

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

Sujet de décision :

• Cadre de référence budgétaire 1999-2000

Communiqués:

- Conseils d'établissement/réactions/coupure de 3.5%
- Résolution : Ville de La Baie

ADOPTÉE

CC-1999-192 Procès-verbal/ 13 avril 1999

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 13 avril 1999, tenant compte de la correction suivante:

Au point CC-1999-154, au 8e paragraphe, Il faudrait lire : «Mme la Présidente fait alors mention d'un...» au lieu de «Pour conclure, M. Girard dépose un...».

ADOPTÉE

CC-1999-193 Courrier Recu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 9 et le 20 avril 1999.

CC-1999-194 Parole au public

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et les invite à se prévaloir de leur droit de parole :

➤ M. Mario Guérin, se présente aux membres du Conseil comme porte-parole de la soixantaine de parents d'élèves (dont plusieurs sont présents dans la salle) susceptibles d'être inscrits au programme d'enseignement de l'anglais intensif à l'école Sainte-Claire, pour l'année scolaire 1999-2000. Il donne lecture d'une résolution adoptée par l'assemblée de ces parents tenue le 26 avril dernier à ladite école. En résumé, les parents demandent à la Commission scolaire d'analyser la possibilité qu'elle assume le transport scolaire des élèves du secteur Valin qui seront inscrits au programme d'enseignement de l'anglais intensif à l'école Sainte-Claire pour l'année 1999-2000.

Mme la Présidente reçoit l'intervention de M. Guérin et mentionne que ce sujet sera traité à l'ordre du jour de ce soir, au point 4.5.

Par la suite, après étude et discussions,

CC-1999-195 Démission/directeur général

CONSIDÉRANT l'article 451 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C. I-13.3 ; 1997, c. 96 a.130) ;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (Relevé ministériel du ministre de l'Éducation sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires en date du 23 septembre 1998, a.m., 1998, Gazette officielle du Québec, 7 octobre 1998, 130^e année, numéro 41, partie 2, aux pages 5498 et suivantes) ;

CONSIDÉRANT que M. Lucien Houde a déclaré son intention de prendre sa retraite en conformité avec l'article 140 du Règlement ;

CONSIDÉRANT que la Commission considère qu'il y a lieu de mettre fin audit contrat en conformité avec l'article 140 du Règlement ;

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

D'accepter que le mandat de M. Lucien Houde se termine en date du 7 juillet 1999 et d'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, un projet d'entente relativement aux bénéfices et avantages à lui être versés suite à cette fin d'emploi.

ADOPTÉE

Puis, conséquemment à la résolution précédente,

CC-1999-196 a) Démarche opéra-

tionnelle/remplacement du directeur général

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

Que la Commission scolaire accepte la démarche opérationnelle de remplacement du directeur général telle que déposée en un document daté du 13 avril 1999 et,

Que le poste de directrice ou directeur général soit ouvert à l'interne et à l'externe :

Que les services de la firme Groupe conseil Perrier, Lapointe & associés inc. soient retenus pour agir en support à la sélection d'une directrice générale ou d'un directeur général.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-1999-196 b) Comité de sélec-

Il est proposé par M. Régis Richard et résolu :

Comité de sélection/poste de direction générale

Que la présidente et la vice-présidente du Conseil des commissaires soient désignées d'office pour siéger au comité de sélection pour le choix d'une directrice générale ou d'un directeur général puis,

ADOPTÉE

Quant au choix des deux autres membres du Conseil pour siéger audit comité de sélection,

Mme Diane Perron propose Mme Sonia Desgagné
M. Charles Lavoie propose Mme Diane Durand
Mme Lise Blackburn propose Mme Sylvie Belzile
Mme Diane Tremblay propose Mme Jacqueline Asselin
Mme Chrystiane Jean propose M. Régis Richard
Mme Ruth Gagnon propose Mme Chrystiane Jean

Mme Chrystiane Jean refuse.
M. Régis Richard refuse.
Mme Jacqueline Asselin accepte.
Mme Sylvie Belzile accepte.
Mme Diane Durand accepte.
Mme Sonia Desgagné accepte.

CONSIDÉRANT l'acceptation de quatre membres du Con-

seil;

CC-1999-196 c)

Vote secret/désignation des commissaires/comité de sélection

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

Que l'on procède par voix d'un vote secret, parmi les personnes dont le nom a été proposé et qui ont accepté, et que les deux commissaires qui recevront le plus grand nombre de voix soient désignés pour siéger au comité de sélection pour le choix d'une directrice générale ou d'un directeur général.

On procède ensuite au vote secret :

Mmes Sonia Desgagné et Sylvie Belzile ont reçu le plus grand nombre de voix.

ADOPTÉE

CC-1999-197

Frais complémentaires/éducation des adultes

Il est proposé par M. Rémy Simard et résolu :

Que la Commission scolaire accepte la recommandation du comité de service de l'éducation des adultes et adopte les frais complémentaires suivants pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 :

Formation générale adultes temps complet : 35,00\$ / session / élève

Formation générale adultes temps partiel : 35,00\$ / session / élève

Formation professionnelle jeunes et adultes temps complet et temps partiel (MEQ) :

35,00\$ / 450 heures au prorata des heures

Formation professionnelle, Formation générale adultes, Clientèle autofinancée : 2,50\$ / heure / élève intégré dans un groupe déjà démarré. Groupe autonome : tarification selon le Service aux entreprises. CLE : selon le cahier des procédures.

Formation à distance : 35,00\$ / frais d=inscription
Service autodidacte : 25,00\$ / sigle

ADOPTÉE

CC-1999-198 Corporation CFER Après les explications fournies par M. le commissaire Régis Richard et après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT que lors de la mise sur pied du programme de la Corporation CFER au Saguenay, la Compagnie 9047-0071 Québec inc., a été constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies avec comme seul actionnaire la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, alors que, selon les exigences de ce programme, la corporation devait être formée sous la Partie III de la même loi, c'est-à-dire sous la forme juridique d'une corporation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que le 10 novembre 1998, des lettres patentes ont été délivrées par l'Inspecteur général des institutions financières au nom de la Corporation CFER du Saguenay, sous la Partie III et qu'en conséquence, toutes les affaires de la Corporation CFER du Saguenay seront menées par la corporation sans but lucratif constituée en nombre 1998 et administrée par son conseil d'administration, lequel sera élu par les membres de la Corporation CFER du Saguenay ;

CONSIDÉRANT que depuis février 1998, la Compagnie 9047-0071 Québec inc. a agi en lieu et place de la corporation Partie III et est devenue propriétaire de certains actifs et a reçu certaines subventions à titre de Corporation CFER du Saguenay ;

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay cède à la Corporation CFER du Saguenay toutes les actions du capital-actions de la Compagnie 9047-0071 Québec inc., soit une (1) action de catégorie «A» incluant tous les actifs de la compagnie pour la somme de cent dollars (100,00\$) et à la condition que l'acquéreur, la Corporation CFER du Saguenay, s'engage à réserver trois (3) sièges au conseil d'administration désignés par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et à dissoudre, entièrement à ses frais, la Compagnie 9047-0071 Québec inc. et ce, dans les plus brefs délais. Cette vente étant faite dans l'unique but de corriger la situation ci-dessus décrite.

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés à signer tous les documents requis et à y insérer toutes les clauses et conditions compatibles avec les présentes, recevoir toute considération et en donner quittance et généralement faire le nécessaire afin de donner entier effet aux présentes.

ADOPTÉE

Par la suite,

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

Que la Commission scolaire accepte la liste transmise à la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay et à la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, décrivant les propriétés mises en vente pour défaut de paiement des taxes, selon des articles 1002 et suivants du Code municipal, ladite liste étant déposée au Conseil en un document daté du 12 avril 1999.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-1999-200

CC-1999-199

Ventes pour défaut de paiement

des taxes

Transport scolaire

CONSIDÉRANT les coûts inhérents au transport pour les projets particuliers offerts dans les écoles de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT la publicité relative au programme d'enseignement de «l'anglais intensif» avisant les parents intéressés à y inscrire leur enfant qu'il n'y aurait pas de transport mis en place pour les élèves demeurant hors du bassin de l'école où sera dispensé ce programme ;

CC-1999-200

Transport scolaire suite...

CONSIDÉRANT que le transport scolaire n'a jamais été organisé pour le programme pour «élèves performants» (PEP), et qu'il en coûterait au moins 231\$ par élève pour le faire ;

D'autre part,

CONSIDÉRANT que les inscriptions pour le programme «sports, arts et études» ont déjà été faites ;

CONSIDÉRANT que pour le programme «sports, arts, études», quelque vingt-cinq élèves proviennent du territoire d'autres commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'un processus de demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Éducation est en cours en ce qui concerne le programme «sports, arts, études» ;

CONSIDÉRANT que pour l'école La Source (Chicoutimi), école à projet particulier, quelque vingt-cinq élèves proviennent du territoire d'autres commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT le choix fait par la Commission scolaire d'offrir, pour une autre année scolaire, l'enseignement religieux protestant dans une seule école, sous réserve de la réponse du ministère de l'Education ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

Que la Commission scolaire accepte la recommandation du comité des services éducatifs et,

N'organise pas le transport scolaire pour les élèves inscrits au programme «anglais intensif» et au programme pour «élèves performants» (PEP) ;

Organise le transport scolaire pour les élèves qui s'inscrivent au programme «sports, arts, études» et à l'enseignement religieux protestant à l'école La Source (Chicoutimi).

ADOPTÉE

Avant que cette résolution ne soit adoptée, la directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert, a fait part aux membres du Conseil, des derniers développements relativement à la problématique soulevée en début d'assemblée, sous la rubrique «Parole au public», par un groupe de parents d'élèves de l'école Sainte-Claire (voir CC-1999-194).

Elle a informé que la solution envisagée est que la situation sera prise en charge par la direction de l'école Sainte-Claire, en collaboration avec les parents concernés, une solution qui viendrait atténuer les difficultés soulevées par l'éventuelle décision de la Commission scolaire de ne pas organiser le transport scolaire pour les élèves susceptibles de fréquenter le programme d'enseignement de «l'anglais intensif» au cours de la prochaine année scolaire. Cette prise en charge se concrétiserait entre autres, en harmonisant l'horaire des élèves avec celui de la polyvalente Charles-Gravel, par la mise sur pied d'une navette entre la polyvalente Charles-Gravel et l'école Sainte-Claire et ce, aux frais des parents et par un engagement immédiat de la Commission, après qu'une simulation eut été faite quant aux places disponibles à l'automne 1999, à offrir en priorité auxdits élèves les places disponibles, les parents étant soumis, quant aux frais, aux mêmes règles qui régissent les frais à charger aux parents pour l'utilisation des places disponibles.

CC-1999-201 Politique d'admission et d'inscription/SEA Après que le directeur du service de l'éducation des adultes eut fait une brève présentation du projet de politique d'admission et d'inscription des élèves portant sur la formation générale des adultes et sur la formation professionnelle,

CC-1999-201

Politique d'admission et d'inscription/SEA suite...

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service de l'éducation des adultes :

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

D'accepter le projet de politique «Admission et inscription des élèves portant sur la formation générale des adultes et sur la formation professionnelle» telle que précisé en un document déposé au Conseil des Commissaires.

Cette politique sera insérée au recueil des documents officiels de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-1999-202

Protocole de partenariat : Cégep, SODEB et CSRS CONSIDÉRANT que les partenaires reconnaissent qu'ils doivent unir leurs efforts et accentuer leur implication dans le développement économique de la région et du Québec en favorisant la création, l'expansion et le développement de la main-d'oeuvre des entreprises orientées vers la transformation de l'aluminium;

CONSIDÉRANT que les partenaires désirent répondre aux besoins de formation, d'expérimentation, d'information et de transfert technologique reliés au secteur de développement de l'aluminium;

CONSIDÉRANT que les partenaires entendent collaborer ensemble dans le but de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de supporter un Centre de formation et de développement lié principalement à la transformation de l'aluminium;

CONSIDÉRANT que le partenariat se concrétise dans une corporation dont le Conseil d'administration est formé de onze administrateurs dont deux en provenance de chaque partenaire ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire demeure responsable des programmes de formation en lien avec sa mission éducative, plus spécialement avec les programmes ministériels qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre la Corporation et la Commission scolaire respecte le cadre administratif et budgétaire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Il est proposé par M. Régis Richard et résolu :

D'AUTORISER la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le protocole de partenariat entre le Collège de Chicoutimi, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la Société de développement économique de Ville de La Baie (SODEB), tel qu'amendé et recommandé par le comité de service de l'éducation des adultes.

ADOPTÉE

CC-1999-203

Projet à frais partagés/Dominique-Racine Par la suite, après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux à exécuter à la polyvalente Dominique-Racine, et ce, à très court terme (fenêtres, toiture et parement extérieur de l'ancienne partie) ;

CONSIDÉRANT les dépenses importantes qui devraient être engagées au cours des quatre prochaines années ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Commission scolaire serait de 830 943,00\$, montant à imputer à son enveloppe d'investissements et réparti sur une période de deux (2) années ;

CC-1999-203 Projet à frais Partagés/Dominique-Racine suite...

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu :

Que la recommandation du comité de service des ressources matérielles soit acceptée et,

Que soit adressée au ministère de l'Éducation du Québec une demande en vue d'obtenir un projet à frais partagés pouvant totaliser 3 000 500,00\$, pour les travaux de réparation à réaliser à la polyvalente Dominique-Racine.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-1999-204 Emprunt spécial B.I. 1999-2000

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a investi un montant de **222 627\$** dans un nouveau système téléphonique pour plusieurs de ses établissements ;

ATTENDU que cet investissement de 222 627\$ n'était pas prévu dans le budget d'investissements ;

ATTENDU qu'une étude préalable a été faite démontrant que des économies courantes équivalentes seront réalisées sur une période de cinq (5) années récupérant complètement l'investissement réalisé;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a investi un montant de **527 638\$** pour l'acquisition de machines à souder dans le cadre de l'option professionnelle «soudage général»;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a investi un montant de **89 720\$** pour l'acquisition de camions dans le cadre de l'option «mécanique de véhicules lourds» ;

ATTENDU que ces investissements de 527 638\$ et 89 720\$ ont été rendus nécessaires afin de satisfaire les besoins fortement à la hausse dans des options «soudage général» et «mécanique de véhicules lourds» ;

ATTENDU que ces investissements de 527 638\$ et 89 720\$ ont été prévus en sus du budget d'investissements régulier en 1998-1999, à financer par un emprunt spécial d'investissement lors du dépôt du budget original en juin 1998 ;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a dû investir un montant de **623 777\$** dans un projet spécial d'agrandissement et de rénovation à l'école André-Gagnon ;

ATTENDU que ce projet spécial d'agrandissement et de rénovation été rendu nécessaire en raison de la démolition de six (6) locaux de classes (roulottes) et de besoins d'améliorations nécessaires pour la sécurité des occupants ;

ATTENDU que l'ensemble de ces projets totalisant **1 463 762\$** sont déjà réalisés ;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a déjà prévu dans son projet de redressement budgétaire pour l'année 1998-1999 l'étalement de cette dépense de 1 463 762\$;

ATTENDU que le respect du projet de redressement budgétaire pour l'année 1998-1999 est conditionnel au report de l'ensemble de ces dépenses d'investissements ;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay entend utiliser prioritairement, à partir de l'année 1999-2000, une partie de son enveloppe annuelle d'investissements afin de rembourser annuellement une tranche de ces investissements ;

CC-1999-204 Emprunt spécial B.I. 1999-2000

suite...

ATTENDU que l'ensemble de ces projets nécessitent un emprunt d'une somme de 1 463 762\$.

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

QUE la demande soit faite au ministère de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à contracter avant le 30 juin 1999, un emprunt d'une somme de 1 463 762\$ pour une période n'excédant pas cinq (5) ans et,

Que demande soit faite au ministère de l'Éducation de donner suite à cette autorisation d'emprunt au plus tard le 30 mai 1999, afin de permettre à la Commission scolaire, le cas échéant, de réaliser son emprunt en cours d'année 1998-1999.

ADOPTÉE

CC-1999-205 Politique EHDAA Après que la directrice générale adjointe eut présenté le rapport des audiences publiques, tenues par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les 13 et 14 avril 1999, sur le projet de politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation du Québec intitulée «Une école adaptée à tous ses élèves», ainsi que les recommandations de la Commission scolaire en réponse à la consultation du MEQ ;

Après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT l'acceptation par le Comité consultatif des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des recommandations de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en réponse à la consultation du ministère de l'Éducation du Québec ;

CONSIDÉRANT l'assentiment donné par le Comité consultatif de gestion quant à ces recommandations ;

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :

Que la Commission scolaire accepte le rapport des audiences publiques tenues les 13 et 14 avril 1999 sur le projet de politique de l'adaptation scolaire intitulée «Une école adaptée à tous ses élèves», tel que déposé en un document daté d'avril 1999, et

Que soient acheminées au ministère de l'Éducation du Québec les recommandations en réponse à la consultation du MEQ telles que présentées en un document daté d'avril 1999.

ADOPTÉE

Puis,

CC-1999-206 Motion de félicitations

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

Que les membres du Conseil des commissaires adressent leurs meilleures félicitations à madame Sonia Allaire, élève adulte de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, parmi les dix lauréates régionales du Concours «Chapeau les filles» instauré par le ministère de l'Éducation et s'adressant aux jeunes filles et aux femmes qui étudient dans un programme de formation secondaire ou collégial dit «non traditionnel».

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-1999-207 Cadre de référence budgétaire **CONSIDÉRANT** les contrôles budgétaires effectués le 31 décembre 1998 et le 31 mars 1999 pour l'année 1998-1999, lesquels contrôles montrent une prévision d'un déficit accumulé approximatif de un (1) million de dollars au 30 juin 1999, malgré l'application d'un plan de redressement budgétaire en deux phases pour 1998-1999 ;

CC-1999-207

Cadre de référence budgétaire suite...

CONSIDÉRANT les facteurs suivants pertinents à considérer dans l'évaluation de l'effort budgétaire à réaliser pour le budget de l'année 1999-2000 :

Élimination du niveau récurrent des opérations courantes déficitaires 1998-1999 et considération de dépenses d'investissements financées par les opérations courantes sur une base exceptionnelle :

700 000\$

Remboursement d'une partie du déficit prévu au 30 juin 1999 soit 33% x 1 000 000\$:

333 333\$

> Perte de clientèle du secteur des jeunes pour l'année 1999-2000 :

330 425\$

Estimé préliminaire des économies de fusion : (2

(200 000\$)

Prise en charge globale des compressions budgétaires au transport scolaire :

• Première tranche du remboursement de l'emprunt de 672 819\$ réalisé en 1998-1999 :

224 273\$

• Prise en charge définitive de la diminution de subvention annoncée en 1998-1999 :

672 819\$

Total: effort budgétaire à réaliser en 1999-2000 : 2 000 000\$

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay retienne les éléments suivants comme cadre de référence budgétaire pour 1999-2000 :

- 1. Récupération budgétaire de deux (2) millions de dollars ;
- 2. Identification de cibles budgétaires équivalentes ;
- Budget résultant sur la base de l'équilibre budgétaire sauf pour le report d'une partie du déficit accumulé le 30 juin 1999, soit 333 333\$ en 2000-2001 et 333 333\$ en 2001-2002, après approbation par le ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

CC-1999-208

Rapport de la présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport au Conseil, des principales représentations qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ♦ Le 15 avril 1999, participation à une rencontre du Conseil des commissions scolaires de la région 02, à Roberval;
- ♦ Le 16 avril 1999, participation à une rencontre du Comité de sélection pour le choix des directions d'école :
- ◆ Le 16 avril 1999, participation à une rencontre du comité des audiences publiques sur le projet de politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation :
- ◆ Le 19 avril 1999, conférence de presse sur les réactions de la Commission scolaire au projet de règles budgétaires du MEQ;
- ♦ Le 19 avril 1999, rencontre du comité de travail (formé principalement des membres de l'Exécutif) sur la délégation de pouvoirs ;
- ◆ Le 20 avril 1999, rencontre avec une étudiante au programme ATM (arts et technologies des médias) du Cégep de Jonquière, où il fut notamment question des réactions de la Commission au projet de règles budgétaires du MEQ et du projet de construction d'un centre de formation professionnelle en métallurgie en annexe à l'école Laure-Conan;

CC-1999-208 Rapport de la présidente suite...

- ♦ Le 21 avril 1999, participation à la rencontre du comité des audiences publiques sur le projet de politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation ;
- ♦ Le 23 avril 1999, rencontre, à Québec, du Bureau de direction et du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
- ♦ Le 23 avril 1999, rencontre, à Québec, des présidents, présidentes et directrices, directeurs généraux des commissions scolaires convoquée par le MEQ, où il fut notamment question du pacte fiscal des commissions scolaires ;
- ♦ Le 26 avril 1999, rencontre avec une journaliste de CKTV-TQS concernant le projet pilote d'affichage dans les autobus scolaires.

CC-1999-209 Rapport du directeur général

Dans son rapport, le directeur général présente un bref compte rendu des démarches faites au cours des derniers jours, entre autres :

- ✓ Quant au dossier de l'affectation des directions d'école ; des rencontres sont amorcées avec les directions d'école à ce sujet ;
- ✓ Quant à une rencontre, le 23 avril 1999, des présidents, présidentes et directrices, directeurs généraux des commissions scolaires avec des représentants du Ministère où il fut notamment question :
 - du pacte fiscal des commissions scolaires; un document synthèse a été présenté par la Fédération des commissions scolaires du Québec à ce sujet;
 - d'une consultation ayant trait à deux allocations supplémentaires pour un soutien aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
 - des montants accordés par le Ministère pour l'achat de volumes ; une lettre en date du 23 avril 1999, du ministre de l'Education, M. François Legault, vient confirmer l'octroi, pour la Commission scolaire, d'une allocation de 163 175\$ pour les livres des bibliothèques et d'une allocation de 349 537\$ pour les dictionnaires, les grammaires ou autres manuels scolaires, pour l'année scolaire 1998-1999. Les commissions scolaires ont dénoncé les modalités d'octroi de ces montants à être affectés exclusivement à l'achat de volumes. À ce chapitre, la date limite du 30 juin 1999 a été levée. De plus, une commission scolaire capable de prouver qu'elle a déjà fait l'achat de grammaires pourrait alors affecter des sommes à l'achat d'autres types de volumes.

CC-1999-210 Rapport des comités de service

Les membres du Conseil ont reçu copie des comptes rendus des comités de service suivants :

- Comité du transport scolaire du 7 avril 1999;
- Comité de service des ressources humaines du 20 avril 1999;
- Comité des services éducatifs «jeunes» du 30 mars et du 20 avril 1999;
- Comité des services éducatifs «adultes» des 9 et 29 mars et du 20 avril 1999;
- Comité de service des ressources matérielles et informatiques du 7 avril 1999;
- Comité de service des ressources financières du 12 avril 1999.

Par la suite,

CC-1999-211 Rapport du Comité de parents

Mme Christine D. Gagné, représentante du Comité de parents au Conseil, informe que le Comité de parents a tenu deux rencontres, les 19 et 26 avril 1999, où les sujets suivants ont entre autres, été abordés :

- Le directeur des ressources financières a déposé, pour consultation, le projet «Objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles de la Commission scolaire, pour l'année 1999-2000». Le Comité de parents a accepté le projet soumis en consultation.
- M. Christian Joncas et Mme Hélène Beaulieu ont été désignés comme représentants du Comité de parents, respectivement pour le primaire et pour le secondaire, au comité ad hoc sur la vocation des écoles et centres. Ledit comité concentrera ses travaux, de façon prioritaire, sur les écoles secondaires. Il devrait déposer un rapport d'ici la fin de juin.

CC-1999-211 Rapport du Comité de parents suite...

- A été formé un comité ad hoc ayant pour mandat d'analyser le mode de fonctionnement des réunions du Comité de parents, en vue d'apporter des améliorations, s'il y a lieu de le faire;
- M. Jean-Marc Girard a donné un compte rendu des démarches du comité de survie de la polyvalente Laure-Conan ;
- Le Comité de parents a exprimé le vœu que la Commission scolaire explore différentes avenues qui pourraient donner plus de satisfaction aux parents des élèves susceptibles de fréquenter le programme «d'anglais intensif» dispensé à l'école Sainte-Claire, au cours de la prochaine année scolaire;

CC-1999-212 Contrôle budgétaire au 31 mars 1999

Le directeur des services financiers dépose et présente aux membres du Conseil un contrôle budgétaire au 31 mars 1999 montrant un déficit accumulé prévu de 1 090 005,00\$ au 30 juin 1999.

CC-1999-213 Coupure de 3,5% budget des éco-

les

Les membres du Conseil des commissaires ont reçu copie d'une correspondance des conseils d'établissements des écoles suivantes, en réaction à la compression budgétaire de 3,5% exercée sur les budgets 1998-1999 des écoles :

- Notre-Dame et Des-Jolis-Prés
- Immaculée-Conception
- St-Isidore et St-Denis
- Charles-Gravel

CC-1999-214 Résolution/Ville de La Baie

Le Conseil des commissaires a également reçu copie d'une résolution adoptée par le Conseil municipal de Ville de La Baie, le 19 avril 1999, «offrant gracieusement à la Commission scolaire un terrain approprié pour l'implantation d'un centre intégré de métallurgie ou l'équivalent et ce, dans les limites du Transfoparc du Saguenay».

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général